

Compte rendu de la commission tourisme du 22 mai 2017

Présents : B. Tufféry (Maire), B. Loison (Adjointe Économie/Solidarité), M. Le Boulch (conseillère à la concertation), et T. Loison (adjoint Cadre de vie)

Agent : Sophie Valla

Élue excusée : B. Chauvet

Intervenants présents : Mmes Caubert et Fonouni-Farde

Objectif de la rencontre : échanger sur les besoins et faire connaître le label « Les petites cités de caractères ».

Après un tour de table afin que chaque participant puisse se présenter, Mme Loison a rappelé la création de l'association de l'Office de Tourisme du Gard rhodanien avec sa Présidente, élue le 28 février, Emmanuelle Bromblet, gérante de l'hôtel-restaurant La Vieille Fontaine à Cornillon. Elle a informé de la réunion de la commission tourisme du 13 juin et a demandé aux intervenants du tourisme présents s'ils avaient un point particulier à faire remonter. Le point signalé concerne la vétusté des panneaux de la route des vins.

Mme Loison a ensuite présenté et commenté la charte nationale ci-dessous :

CHARTRE NATIONALE DES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE

Éléments	Bon ou Fait	En cours	À Faire	Pas à faire
Critères d'attribution				
Commune de moins de 6000 habitants	X			
Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, ou			X	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager, ou				X
Plan de sauvegarde et de mise en valeur				X
Il faut un bâti du centre bourg dense, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène et exercer des fonctions urbaines de centralité	X		X	
Plan pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur			X	
Engagements				
Mise en place et application d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ou d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.			X	
Entretien et valorisation de l'espace public				
Enfouissement des réseaux	X		X	
Revêtement de la voirie et des espaces publics de qualité			X	
Maîtrise de l'ensemble des flux de circulation	X		X	
Mobilier urbain et micro signalétique directionnelle de qualité et homogène	X		X	
Mise en lumière et éclairage public intégré dans le projet architectural et/ou paysager	X	X	X	
Aménagement paysager approprié	X		X	
Entretien et valorisation du bâti public				
Restauration, réhabilitation et entretien des édifices publics et monuments en déshérence	X	X		
Suppression des friches urbaines			X	
Suppression des « points noirs » et/ou « verrues »			X	
Réinvestissement des lieux patrimoniaux pour y accueillir du public.	X		X	

Éléments	Bon ou Fait	En cours	À Faire	Pas à faire
Entretien et valorisation du bâti privé				
Encouragement à la restauration, la réhabilitation, la requalification et l'entretien du bâti privé			X	
Incitation à la requalification des friches privées			X	
Traitement des abords visibles depuis l'espace public de manière appropriée au site	X		X	
Incitation à la mise en place de devantures et d'enseignes intégrées à la typologie du lieu	X		X	
Incitation à la dissimulation de toute forme de captage télévisuel, radiophonique et téléphonique visible depuis l'espace public	X		X	
Intégration de manière raisonnée des éléments liés aux énergies renouvelables	X			
Engagement de la commune en faveur de l'accueil du public				
Posséder en cœur de cité, une structure d'accueil touristique reconnue, ouverte en haute saison et disposant de personnels compétents	X			
Pérenniser un dispositif d'information permanent (exemple : borne interactive...)	X		X	
Engager une politique de valorisation du patrimoine (dispositifs d'interprétation du patrimoine permettant la découverte de manière autonome de la cité, visites guidées de groupes à l'année et individuels sur inscription)	X			
Se doter d'outils de communication touristique (programme de manifestations, d'expositions, de visites, plans et documents présentant la cité)	X			
Détenir au minimum, en cœur de cité, un café-restaurant et un commerce multiservice proposant des produits locaux de qualité	X		X	
Posséder un lieu d'hébergement touristique affilié à un réseau de qualité en cœur de cité, ou dans un rayon de 5 kilomètres	X			
Favoriser l'accueil des métiers d'art par l'installation d'artistes et d'artisans d'art, dont la production sera accessible au public	X			
Engagement de la commune en faveur de l'accueil du public				
Organiser et/ou favoriser la mise en place de manifestations culturelles et festives valorisant le patrimoine de la cité	X			
Organiser et/ou favoriser une manifestation commerciale et artisanale présentant des productions locales ou régionales (foires, marchés...)	X			
Détenir un lieu d'exposition	X			

La commune veillera à tenir compte des normes relatives à l'accessibilité et au développement durable dans la mise en œuvre de tous ses engagements.

Commentaires :

Pour définir une « Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine », il suffit de la prévoir dans notre révision du PLU que nous devons effectuer dans un avenir proche pour le rendre conforme au SCoT une fois que celui-ci sera finalisé et approuvé par le conseil communautaire.

Nous envisageons de réaménager notre centre bourg courant 2018-2019, à cette occasion des travaux de revêtement de la voirie et des espaces publics, d'aménagement paysager seront réalisés, ainsi que la mise en valeur des monuments par un éclairage public. Dans le centre bourg les bâtiments seront rendus accessibles selon notre Ad'AP déposé le 27 septembre 2015 en préfecture. Il faudra entretenir les jardins méditerranéens et faire restaurer les ruines.

La commune possède un circuit touristique le « Souffle des mots », le touriste peuvent de façon autonome, découvrir les différents monuments et leur histoire.

Tous les ans nous organisons une fête de la Nature où des forains viennent vendre des produits artisanaux ou locaux.

Une auberge et plusieurs gîtes, ainsi que des chambres d'hôtes existent sur la commune et proposent un hébergement.

Notre chapelle constitue un lieu d'exposition.

L'accueil des touristes peut se faire en mairie, un agent du patrimoine peut sur inscription faire visiter le vieux village et ses environs.

Nous avons une quinzaine d'associations qui offrent des activités ou des manifestations pour certaines, ou participent aux manifestations proposées par la municipalité.